

Réunion publique du Conseil de quartier Danube
Lundi 8 avril 2013 – école élémentaire 106 rue Compans

➤ Réunion animée par **Xavier GOLCZYK**, délégué du Maire pour le quartier Danube

A l'ordre du jour :

- **Echanges avec François DAGNAUD, Maire du 19e**
- **L'Accorderie** - Réseau d'échange de services et savoir-faire entre les habitants du 19e.
- **Les jardins Hérold:**
 - Présentation du jardin Solidaire, en présence de l'association Espaces.
 - Présentation du jardin Partagé, en présence de l'association Débrouille et cie.

Echanges avec François DAGNAUD

M. François Dagnaud a été élu Maire du 19^e arrondissement lors du Conseil d'Arrondissement du 4 février 2013, après la démission de M. Roger Madec, qui continue à exercer ses fonctions de Sénateur et devient conseiller spécial chargé de l'aménagement urbain au sein de l'équipe municipale. M. Roger Madec a pris la décision de démissionner pour des raisons personnelles mais aussi politiques, parce qu'il est important de préparer l'avenir et de mettre en place une nouvelle équipe municipale.

François Dagnaud – J'ai décidé de faire le tour des réunions publiques des dix Conseils de quartier pour me présenter aux personnes qui ne me connaissent pas et parce que je crois que les Conseils de quartier sont très importants pour le vivre-ensemble de l'arrondissement. Nous, les élus, sommes très présents sur l'arrondissement, mais nous ne pouvons pas rencontrer chaque habitant individuellement, les Conseils de quartier restent donc un espace important de partage, de propositions et d'actions.

Pour souligner l'importance que nous donnons à la vie locale dans le 19^e, je vous annonce que du 22 au 24 avril prochain, nous organiserons les Rencontres de la Vie Locale où nous aurons des ateliers innovants qui utiliseront des nouveaux outils informatiques et où nous discuterons des projets pour mieux faire participer les habitants à notre vie collective. Le 19^e a été pionnier dans la création des Conseils de quartier et aujourd'hui, nous cherchons de nouveaux moyens d'améliorer les activités démocratiques et nous cherchons de nouvelles idées et de nouveaux modes de participation.

L'ordre du jour de la réunion de ce soir montre la richesse et la variété des projets qui sont discutés dans un Conseil de quartier :

- **L'Accorderie**, un réseau d'échanges de services et de savoir-faire entre les habitants du 19^e. Il s'agit d'échanges non marchands, avec un intérêt pratique qui nourrissent le lien social et améliorent au quotidien la vie des « Accordeurs ». Après le succès de l'Accorderie installée rue de Crimée, nous allons en inaugurer une deuxième le 12 avril prochain, qui s'installera dans le Bas-Belleville.
- **Les jardins Hérold**, qui au-delà de l'aménagement d'un espace vert classique, présente trois jardins pour faire vivre cette espace : un jardin partagé, un jardin

solidaire et un jardin intergénérationnel qui sera géré par l'EPHAD et la crèche, voisins du jardin.

Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que j'ai présidé le 28 mars dernier où nous avons fait un point sur l'ensemble de dispositifs de sécurité et qui est une préoccupation permanente non seulement dans le 19^e mais également dans tout Paris et dans toute la France. Il est important de rappeler qu'aucune espèce de complaisance ne sera permise face à l'insécurité et aux incivilités. Au delà des actions de services de police, il y a aussi des projets éducatifs et des projets d'insertion, qui permettent de prévenir certaines situations. La mairie d'arrondissement est un partenaire engagé dans ces démarches. La sécurité est un droit fondamental du citoyen.

Dans les actualités du quartier, je tiens à vous annoncer que nous accueillerons le Rectorat de Paris dans le quartier Danube à partir de début 2016. Les travaux doivent commencer cet été, rue des Marchais entre la Porte de Chaumont et la Porte Brunet. En plus des bureaux du Rectorat, il y aura un hôtel, un parking et des commerces en rez-de-chaussée.

Pour conclure, je tenais à vous dire aussi que, je compte être un Maire disponible et accessible. J'ai conscience de la difficulté de la tâche, mais le 19^e est l'arrondissement où je vis, où j'aime vivre et où je veux que les gens se sentent bien et qu'ils vivent bien. Nous sommes là pour faire le meilleur et non pas pour gérer les choses qui se font toutes seules. Nous allons travailler tous ensemble.

Questions :

- **Quelles solutions comptez-vous adopter pour résoudre le problème des habitants de la rue François Pinton qui subissent la proximité de containers à quelques mètres de leurs fenêtres ?**

C'est une difficulté pour ce secteur pavillonnaire, parce qu'il n'y a pas de gardiens et les gens ne sont pas présents à leur domicile pendant les horaires de sortie des bacs, ou parce que les bacs sont trop grands pour rester dans leurs jardins. Nous sommes bien conscients de ces difficultés nous avons déjà commencé à travailler avec l'association des villas pour cela. Nous avons proposé aux riverains un point de dépôt fixe sur la rue Miguel Hidalgo, cela a plutôt bien marché. Des difficultés ont été rencontrées par les riverains à proximité du dépôt : : dépôts sauvages, mauvaise utilisation des bacs. Ensuite, nous avons déplacé les bacs sur la rue François Pinton et là aussi cela ne fonctionne pas très bien.

Il faut trouver un endroit qui ne gêne pas les riverains à proximité immédiate. Nous menons actuellement une étude pour trouver une solution mieux adaptée. Nous préparerons des propositions alternatives et nous organiserons une réunion publique avant cet été avec les habitants et l'association pour qu'ensemble nous prenions une décision pour régler ce problème de façon pérenne.

- **Pouvons-nous avoir de caméras de vidéo protection à l'intérieur de notre immeuble, du fait de problèmes d'intrusion récurrents?**

Pour commencer, il faut que vous contactiez les services de police pour leur faire part des intrusions. L'installation de caméras dans un immeuble privé relève d'une décision de la

copropriété et il n'est pas sûr que cela règle la question : cette caméra à quelle service sera-t-elle reliée ? Je vous conseille de prendre contact avec le commissariat, où il existe une équipe spécialisée qui peut établir un diagnostic de sécurité pour votre immeuble.

- **Pouvons-nous avoir à nouveau le kiosque à musique qui était installé au parc des Buttes Chaumont et qui a été enlevé?**

Nous avons en ce moment d'importants travaux d'aménagement au parc des Buttes Chaumont avec un projet ambitieux de moindre consommation de l'eau et la réfection de la voirie de surface. Le kiosque à musique a été démonté et apparemment, il est très abîmé et il n'est plus en condition d'être remonté en l'état. Nous pourrions envisager son remplacement mais il est important de savoir que des activités musicales génèrent du bruit et sont susceptibles de gêner les voisins immédiats.

- **Dans un immeuble de la rue de Mouzaia un squat artistique s'est installé. Ce squat est devenu un lieu de logement, il y a des gens qui vivent et qui font des fêtes. Ces fêtes dérangent énormément les riverains. A cause de ce squat, il y a quatre rues du quartier qui ne dorment plus.**

L'immeuble en question était vide et a été squatté par un collectif d'artistes. Des fêtes ont été organisées et elles n'ont pas été maîtrisées. Une spécialement, qui a été diffusée à travers les réseaux sociaux. Plus d'une centaine de personnes se sont rendues à cette adresse et beaucoup n'ont pas pu rentrer. Cela a été un weekend très problématique où les riverains n'ont pas pu dormir et cela est tout à fait inacceptable. Nous avons saisi le Préfet de police parce qu'il y a un vrai problème de sécurité, l'immeuble n'est pas adapté à ce genre de manifestation et les personnes qui se trouvent à l'intérieur sont en danger. Après cet événement, le commissariat a visité le local et il a rencontré les responsables du squat. Ils nous ont assuré que ce genre d'activité ne se répétera plus et depuis cela, il n'y a pas eu d'autres incidents.

De toute façon, une procédure d'évacuation de cet immeuble a été demandée et elle suit son cours. Ces personnes seront obligées de quitter le squat prochainement. Dans le bâtiment jumeau à cet immeuble, l'Armé du salut s'est installée et accueille des gens qui sont dans des conditions précaires. Ces personnes sont reçues, encadrées et tout se passe bien. Quand l'immeuble squatté sera libéré, l'Etat construira une résidence sociale.

- **Sur la rue de l'Égalité, nous avons eu un cas particulier de gestion de déchet. En effet, un bidon d'huile a été versé sur la voie et nous avons appelé les services de propreté de la Ville pour l'enlever. Il nous a été indiqué, qu'il n'y avait pas de service responsable pour nettoyer et enlever ce type de déchet. A qui doit-on faire appel dans une telle situation ?**

Les bidons d'huile ne doivent pas être mis au trottoir ou sur la voie publique, ce sont de déchets toxiques qui doivent être remis à la déchetterie.

Les services de la Ville ne sont pas habilités à ramasser des déchets toxiques. En attendant, pour une prochaine fois, je vous invite à prendre contact avec le service de propreté et la mairie du 19^e, pour que nous puissions faire le nécessaire et pour que ces déchets ne restent pas sur la voie publique.

- **Pourriez-vous nous expliquer pourquoi la taxe de balayage des villas a doublé depuis septembre?**

Instituée en 1873, cette taxe est destinée à financer le balayage des voies publiques ; elle est due par tous les propriétaires riverains de la voie publique et répercutée sur leurs locataires éventuels. Les rues de Paris étaient, depuis cette date, réparties entre huit catégories (les tarifs variaient de 1,17 € à 9,22 € par m² et par an) et le montant de la taxe était calculé en fonction de la surface de la voie publique bordant le bâtiment, sur une largeur égale à la moitié de la voie, dans la limite de 6 mètres.

Cette classification, sans doute pertinente au 19^e siècle, ne répondait plus à aucune logique de service et surtout, elle générait de réelles injustices entre les contribuables parisiens ; un exemple parmi beaucoup d'autres : les riverains du Boulevard de la Villette, dans le 19^e arrondissement, qui n'est pas l'artère la plus huppée de Paris, étaient imposés à 9,22 € par m² quand ceux de la rue Beethoven (16^{ème}) l'étaient à 2,58 € le m² !

Mais il est exact que l'impact de cette décision est conséquent à Paris pour les secteurs pavillonnaires et plus particulièrement pour les propriétaires de maisons disposant de plusieurs façades sur rues, d'autant qu'ils avaient bénéficié pendant des décennies d'une classification extrêmement modérée.

Je trouve donc souhaitable de rechercher des améliorations, notamment pour que la taxe prenne mieux en compte la situation des maisons d'angle telles qu'il en existe dans le quartier des villas d'Amérique. J'espère que les négociations engagées à ce sujet entre l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Finances et le Ministère de l'Economie et des Finances pourront déboucher sur des décisions rapides.

- **Sur la rue du Marché, nous avons des problèmes de déchets des chiens, les propriétaires ne les ramassent pas.**

Il est évident que c'est au propriétaire du chien de ramasser leurs déchets, mais ils ne le font pas toujours. Les services de la Ville peuvent les verbaliser mais il faut les prendre en flagrant délit et nous n'aurons jamais un dispositif qui pourra verbaliser toutes les personnes qui ne suivent pas les règles. Nous avons fait beaucoup de progrès, nous pouvons toujours nous améliorer, mais il est sûr que nous n'arriverons jamais à être derrière tous les infracteurs. Il ne faut pas se tromper de colère, ce sont les gens qui ne respectent pas les autres et qui ne suivent pas les règles qui sont en tort.

- **Pourquoi depuis Noël, il y a souvent des voitures qui sont enlevées et verbalisées même si elles sont sur les bateaux de stationnement ?**

L'application des verbalisations des stationnements n'est pas un service municipal. Mais, il est possible qu'il y ait eu des abus, il faut vérifier chaque cas. Si vous êtes verbalisé devant votre propre bateau, vous pouvez recourir auprès du préfet de Police. Si cela peut vous être utile, vous pouvez demander à la mairie de vous accompagner dans votre démarche.

L'Accorderie

L'Accorderie est un système d'échange qui permet aux habitants du 19^e d'échanger entre eux tous les types de services liés à leurs compétences, savoir-faire.

On trouve à l'Accorderie tous types de services, il y en a plus de 500 différents, le système permet aux personnes de se donner un coup de main mais aussi de rencontrer des gens d'autres quartiers ou même des voisins.

Les échanges se font sur la base du temps et non de l'argent, une heure de service rendu est égal à une heure de service reçu. Les services échangés ne sont pas obligatoirement réciproques.

Nous avons deux salariés qui sont porteurs du projet et qui assurent le bon déroulement des échanges, pour qu'il existe toujours un équilibre pour que les Accordeurs offrent et reçoivent des services.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site internet www.accorderie.fr

Les inscriptions peuvent aussi se faire au local de l'Accorderie, il suffit de se rendre au 234 rue de Crimée.

Nous réalisons aussi des activités par groupe comme des cours de théâtre, cours de cuisine, etc.

Questions :

- **Est-ce que vous prenez les coordonnées de toutes les personnes que s'inscrivent ?**

Toutes les personnes inscrites à l'Accorderie sont reçues au local pour valider leurs inscriptions et pour que nous nous assurions que tout le monde a bien compris le principe et le fonctionnement du système et aussi pour valider la motivation des gens que s'inscrivent au projet.

- **Depuis combien de temps êtes-vous installé dans le 19^e ?**

Nous sommes installés depuis un an et demi, nous avons déjà ouvert plus de 70 activités de groupes, 2.500 échanges des services et 500 types de services. C'est une activité qui coûte du temps et pas de l'argent.

- **Est-il possible de demander le paiement des frais de combustible si on propose un service de transport ?**

Oui, pour les services qui demandent de frais spécifiques, il est possible de demander le paiement des dépenses. Nous avons déjà fait cela pour des frais des combustibles, achats de denrées alimentaires et d'objets de bricolage.

Les jardins Hérault: Le jardin Solidaire et le jardin Partagé

Le jardin Solidaire sera géré par l'association Espaces. Cette association existe depuis 18 ans et est spécialisée dans les jardins d'insertion. Pour le jardin Hérault, ils animeront une autre forme d'espace vert, qui est le jardin solidaire. Ce jardin sera voisin du jardin partagé. Le jardin solidaire est un lieu d'activité de jardinage et de découverte de la nature. C'est également un lieu de convivialité et de solidarité, situé dans un espace public.

Des ateliers de jardinage solidaire et des animations pédagogiques seront organisés au jardin. Une animatrice mènera des activités pour la découverte des techniques du jardinage respectueuses de l'environnement. Ces activités seront rythmées par les saisons.

Le jardin est ouvert à tous afin de permettre le développement d'un espace convivial, cosmopolite et solidaire.

Les ouvertures du jardin se font :

- Le mardi de 14h à 17h
- Le vendredi de 9h à 17h
- Le samedi de 9h à 12h

Le jardin partagé sera géré par l'association Débrouille et Cie qui est installée dans le quartier depuis 2002, 4 rue de la Solidarité. L'association travaille avec des artistes et des artisans qui produisent leurs œuvres avec les déchets. En effet, la plupart des déchets a une valeur. Jusque là, nous travaillions avec les déchets non dégradables, maintenant on travaillera avec les déchets alimentaires qui ont une grande valeur pour les jardiniers.

Pour améliorer la fertilité du sol, nous ferons du compost et nous demanderons de l'aide à toutes les personnes qui souhaitent participer à ce projet.

Le lien entre les activités actuelles de l'association et la coordination du jardin partagé est justement l'apprentissage de la gestion de déchets, de la collecte sélective et de la propreté.

Nous proposerons aux familles du quartier de trier de façon différente. Nous initierons un nouveau projet dans le 19^e qui s'inspirera de l'expérience brésilienne de triage de déchets.

Nous avons un travail de partenariat avec les habitants, les associations du quartier, la Mairie et les bailleurs sociaux mais nous souhaitons surtout travailler avec les habitants.

Questions :

- **De quelle surface bénéficiez-vous ?**

Le jardin solidaire dispose d'un espace de 236m² et le jardin partagé d'une surface de 430m², les parcelles seront divisées par une petite allée.

- **Quel est le public cible du jardin solidaire ?**

Le jardin solidaire est ouvert à tous, c'est un lieu d'accueil, un lieu convivial où chacun peut trouver sa place, soit en apprenant leurs connaissances du jardinage, soit en acquérant des compétences liées au jardinage qui peuvent être un tremplin possible pour une dynamisation professionnelle. C'est pour cela qu'un travail de contact de proximité sera fait avec les personnes qui sont au chômage de longue durée, les mamans seules, les personnes qui ont un problème d'addiction.

Le travail de l'association s'est fait en partenariat avec les institutions locales, la ville de Paris, les réseaux spécifiques.

- **Nous représentons l'association le Café des enfants du Danube et nous nous intéressons à participer au jardin partagé. Est-ce que nous pouvons avoir une parcelle et travailler avec vous?**

Les associations sont les bienvenues, soit pour assumer une parcelle du jardin, soit pour participer de façon collective au projet.

Nous sommes dans un quartier où il y a beaucoup de locataires qui aimeraient avoir un espace pour jardiner. Les parcelles individuelles auront 2m², les parcelles associatives seront un peu plus grandes. Il y aura une cotisation de 15€ pour les habitants et 50€ pour les associations.

Vous pouvez nous contacter à travers notre site internet : www.debrouille.com

- **Les personnes qui travailleront dans le jardin solidaire seront rémunérées ou pas ?**

Ce n'est pas un jardin d'insertion, mais si un jardin solidaire. Les gens viennent bénévolement pour apprendre ou pour partager leurs connaissances, c'est un jardin collectif et au contraire du jardin partagé, il n'y a pas de parcelle individuelle, ni de cotisation.

**Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr**

